

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par une convocation en date du 22 mars 2024, le Conseil municipal est invité à se réunir le mardi 26 mars 2024 à 20 heures pour délibérer des questions suivantes :

- ↪ Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2023,
- ↪ Budget Communal
  - 1) Compte Administratif 2023
  - 2) Affectation du résultat 2023
  - 3) Budget Primitif 2024
- ↪ Taux d'imposition 2024,
- ↪ Divers.

---

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain CHOUPART, Maire.

**Présents** : M. Alain CHOUPART, M. Philippe AUFFRAY, M. Michel GLIN, M. Joffrey PINAULT, M. Patrick DEVENET, Mme Gaëlle TRUFFERT, M. Stéphane OBERDIEDER, Mme Joëlle SILLY, M. Hervé BORDIER

**Absente excusée** : Marine DESEYNE

**Secrétaire de séance** : Gaëlle TRUFFERT

**Date de convocation** : 22 mars 2024

**Nombres de membres** : En exercice : 10    Présents : 10    Votants : 9

---

Le compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Examen et vote du Compte Administratif et du compte de gestion 2023 de la commune – Affectation du résultat**

Le Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe AUFFRAY, vérifie la concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2023
<b>Investissement</b>	32 770.31	102 918.82	70 148.51
<b>Fonctionnement</b>	250 153.79	254 839.41	4 685.62
<b>TOTAUX</b>	<b>282 924.10</b>	<b>357 758.23</b>	<b>74 834.13</b>

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice	Résultat de clôture 2023
<b>Investissement</b>	2 002.58		70 148.51	72 151.09
<b>Fonctionnement</b>	177 628.62	66 296.72	4 685.62	116 017.52
<b>TOTAUX</b>	<b>179 631.20</b>	66 296.72	<b>74 834.13</b>	<b>188 168.61</b>

2) **Approuve** la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion

3) **Constata** :

- un excédent de fonctionnement de..... 116 017,52 €
- un excédent d'investissement de..... 72 151,09 €

4) **Décide** d'affecter le résultat 2023 comme suit :

- Section d'investissement, article 1068..... 17 886,87 €
- Report du solde en section de fonctionnement, compte 002..... 98 130,65 €

## **2. Examen et vote du Budget Primitif 2024 de la commune – Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le Budget Primitif 2024.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote le Budget Primitif 2024 communal équilibré comme suit :

*Section d'investissement :*

Dépenses : 394 249,96 €  
Recettes : 394 249,96 €

*Section de fonctionnement :*

Dépenses : 340 653,65 €  
Recettes : 340 653,65 €

- Vote les taux d'imposition comme suit :
  - ↳ Taxe Foncière (bâti) : maintien du taux de 2023 soit..... 42,20 %
  - ↳ Taxe Foncière (non bâti) : maintien du taux de 2023 soit..... 41,88 %
  - ↳ Taxe d'habitation : maintien du taux de 2023 soit..... 11,44 %

## **3. Divers**

- Un devis a été demandé pour l'élagage au-dessus des vallées et le broyage au sol le long des rives de bois.
- La balayeuse passera dans les rues du village le mardi 9 avril.
- L'entreprise SULO est chargée par Chartres Métropole de la distribution des bacs jaunes courant mai 2024. La collecte des déchets de ces bacs aura lieu tous les 15 jours à compter du mois de juin.
- A ce jour, il reste 5 lots disponibles dans le futur lotissement.

La séance est levée à 20 h 40.

POUR EXTRAIT  
En mairie, le 29 mars 2024  
Le Maire  
Alain CHOUPART